

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec, tenue le mercredi 8 avril 2020 à 10 h 30, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents:	M. Steeve Verret, conseiller de la Ville de Québec, président d'assemblée M. Sylvain Juneau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président d'assemblée M ^{me} Sylvie Papillon, mairesse suppléante de la Ville de L'Ancienne-Lorette M. Jérémie Ernould, conseiller de la Ville de Québec M ^{me} Michelle Morin-Doyle, conseillère de la Ville de Québec M. Rémy Normand, conseiller de la Ville de Québec M ^{me} Marie-Josée Savard, conseillère de la Ville de Québec M ^{me} Émilie Villeneuve, conseillère de la Ville de Québec M. Patrick Voyer, conseiller de la Ville de Québec, en remplacement du maire Régis Labeaume
Sont également présents:	M. Alain Tardif, directeur général adjoint M ^e Julien Lefrançois, assistant-greffier
Est absent:	M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec

Ouverture de la séance

À 10 h 30, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

La séance se tient par visioconférence et sans la présence du public, et ce, conformément à l'*Arrêté numéro 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.*

Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

CA-2020-0166

Adoption de l'ordre du jour

Les membres du conseil consentent à l'unanimité de retirer de l'ordre du jour la période de questions des citoyens au point 9.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,
il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0167

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil
d'agglomération de Québec tenue le 18 mars 2020**

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 18 mars 2020, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Communications écrites au conseil

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Période d'intervention des membres du conseil

CA-2020-0168

**Hommage à monsieur Émile Loranger et sincères condoléances à sa
famille**

Attendu que le 2 avril 2020, nous apprenions avec regret le décès soudain de monsieur Émile Loranger, à l'âge de 73 ans;

Attendu que monsieur Émile Loranger dirigeait la Ville de L'Ancienne-Lorette à titre de maire depuis novembre 1983, ayant remporté neuf mandats au fil de sa carrière;

Attendu qu'originaire du Cap-de-la-Madeleine, monsieur Émile Loranger s'était installé à Québec en 1964. Il a obtenu quelques années plus tard une maîtrise en génie chimique de l'Université Laval;

Attendu que monsieur Émile Loranger a débuté sa carrière en occupant différents postes d'administrateur au sein de divers ministères du gouvernement du Québec où il a développé son intérêt pour la gestion des finances publiques;

Attendu que nous nous souviendrons de monsieur Émile Loranger comme d'un homme de convictions et d'une figure marquante de la scène politique municipale québécoise pendant près de quatre décennies;

En l'absence de monsieur le maire Régis Labeaume, ce dernier souhaite que madame la conseillère Marie-Josée Savard fasse la proposition en son nom.

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu que les membres du conseil d'agglomération saluent l'ensemble de la carrière de monsieur Émile Loranger et qu'ils offrent leurs plus sincères condoléances à sa famille.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Adoption des résolutions

CA-2020-0169

Adjudication de contrats pour le dépôt de matériaux d'excavation dans des sites autorisés – 2020 à 2022 – Lots 1 à 5 (Appel d'offres public 73087) - AP2020-060 (Ra-2184)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adjuger, aux firmes suivantes, les contrats pour le dépôt de matériaux d'excavation dans des sites autorisés – 2020 à 2022, lots 1 à 5, conformément à la demande publique de soumissions 73087 et aux prix unitaires de leurs soumissions respectives des 14 et 17 février 2020, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 et 2022 par les autorités compétentes :

- Lot 1 – Secteur garage de la Canardière – Matériaux d'excavation : *Les Entreprises P.E.B. Ltée*, pour une somme de 384 775 \$ (plus TPS et TVQ applicables);

- Lot 2 – Secteur garage Jean–Talon – Matériaux d'excavation : *Les Entreprises P.E.B. ltée*, pour une somme de 215 125 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Lot 3 – Secteur garage Louis–IX – Matériaux d'excavation : *Les Entreprises P.E.B. ltée*, pour une somme de 254 875 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Lot 4 – Secteur garage des Outils – Matériaux d'excavation : *Les Entreprises P.E.B. ltée*, pour une somme de 313 525 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Lot 5 – Secteur garage Jean–Talon – Dépôt de sols divers : *Agrégats Sainte-Foy inc.*, pour une somme de 221 500 \$ (plus TPS et TVQ applicables).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0170

Adjudication d'un contrat pour des travaux de pompage de caniveaux et de fosses de drainage de bâtiments (Appel d'offres public 73074) - AP2020-154 (Ra-2184)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adjuger, à *Amnor Industries inc.*, le contrat pour les travaux de pompage de caniveaux et de fosses de drainage de bâtiments, et ce, de la date d'adjudication au 31 août 2022, conformément à la demande publique de soumissions 73074 et aux prix unitaires de sa soumission du 7 février 2020, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 et 2022 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0171

Entente entre la Ville de Québec et la ministre de la Sécurité publique, relative au remboursement des coûts admissibles engagés par la Ville pour assurer les mesures de sécurité exceptionnelles requises pour le déroulement sécuritaire du Sommet des leaders du G7 tenu en juin 2018 - SC2020-001 (Ra-2184)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et la ministre de la Sécurité publique, relative au remboursement des coûts admissibles de 7 108 810 \$ engagés par la

Ville pour assurer les mesures de sécurité exceptionnelles requises pour le déroulement sécuritaire du *Sommet des leaders du G7* tenu en juin 2018, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0172

Avenant numéro 1 à l'entente de collaboration numéro 39–206 entre la Ville de Québec et le gouvernement du Québec, relative à la construction d'un boulevard urbain à quatre voies divisées dans le prolongement de l'autoroute du Vallon, du boulevard Lebourgneuf jusqu'au boulevard Bastien – Arrondissement des Rivières - **IN2020-002 (CT-IN2020-002) — (Ra-2184)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'avenant numéro 1 à l'entente de collaboration numéro 39–206 entre la Ville de Québec et le gouvernement du Québec, en vertu de la résolution CV–2004–1240 du 6 décembre 2004, relative à la construction d'un boulevard urbain à quatre voies divisées dans le prolongement de l'autoroute du Vallon (devenue autoroute Robert–Bourassa), du boulevard Lebourgneuf jusqu'au boulevard Bastien, en application de la répartition des responsabilités et des coûts de réalisation sous la gestion de la Ville de Québec, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0173

Orientations prises à l'égard des indemnités de congés de paternité - **RH2020-172 (CT-RH2020-172) — (Ra-2184)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu :

- 1° de prendre acte de l'orientation prise dans le cadre des litiges actifs, en raison des décisions rendues par les tribunaux;
- 2° d'entériner l'orientation prise pour les groupes qui n'avaient pas de litiges actifs;
- 3° d'autoriser le Service des ressources humaines à traiter les dossiers conformément aux orientations qui ont été prises.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0174

Entente entre la Ville de Québec et *Solution Aleop inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Contribution d'amorçage* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Ronde de financement pour le lancement de la plateforme Aleop, l'intelligence d'affaires en temps réel* - **DE2020-070 (CT-DE2020-070) — (Ra-2185)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

- 1° d'approprier une somme maximale de 250 000 \$ à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation du projet *Ronde de financement pour le lancement de la plateforme Aleop, l'intelligence d'affaires en temps réel*;
- 2° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Solution Aleop inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 250 000 \$, dans le cadre du volet *Contribution d'amorçage* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation de ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0175

Ratification de la convention d'aide financière entre la Ville de Québec et le ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, relative à l'accueil et l'établissement durable des personnes immigrantes, la concertation et la mobilisation du milieu et les services aux entreprises, pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2023 - **LS2020-051 (CT-LS2020-051) — (Ra-2185)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu :

- 1° de ratifier la convention d'aide financière entre la Ville de Québec et le ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, relative à l'accueil et l'établissement durable des personnes immigrantes, la concertation et la mobilisation du milieu et les services aux entreprises, pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2023, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite convention jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 à 2023 par les autorités compétentes;
- 2° de ratifier la signature de ladite convention par monsieur le maire et le greffier de la Ville;

- 3° d'autoriser l'ajout budgétaire au montant de 3 000 000 \$ et son affectation à un projet lié à l'intégration et à la rétention des personnes immigrantes sur le territoire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0176

Ratification de l'entente entre la Ville de Québec, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et la *Société d'habitation du Québec*, relative au versement d'une subvention pour le financement de projets d'habitation - **PA2020-032 (Ra-2185)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu :

- 1° de ratifier l'entente entre la Ville de Québec, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et la *Société d'habitation du Québec*, relative au versement d'une subvention de 7 251 816 \$ pour le financement de projets d'habitation, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° de ratifier la signature de ladite entente par monsieur le maire et le greffier de la Ville;
- 3° de modifier la fiche PIQ 2038012-A pour hausser le niveau de réalisation d'un montant de 7 251 816 \$ du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement comme suit :
- Année 2020 : 1 450 000 \$
 - Année 2021 : 2 900 000 \$
 - Année 2022 : 2 901 816 \$

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0177

Ratification de l'entente entre la Ville de Québec et la ministre responsable de la région de la Capitale–Nationale, relative au volet *Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC (volet 2) du Fonds régions et ruralité* - **DE2020-105 (Ra-2186)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de ratifier :

- 1° l'entente entre la Ville de Québec et la ministre responsable de la région de la Capitale–Nationale, relative au volet *Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC (volet 2)* du *Fonds régions et ruralité*;
- 2° la signature de ladite entente par monsieur le maire et le greffier de la Ville.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0178

Ratification de la convention de subvention entre la Ville de Québec (*Office du tourisme de Québec*) et la ministre du Tourisme, relative au versement d'une subvention pour le *Soutien à la mise en oeuvre de projets pilotes favorisant la découverte des attraits touristiques régionaux à partir de la porte d'entrée de Québec* - **OT2020-001 (Ra-2187)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de ratifier :

- 1° la convention de subvention entre la Ville de Québec (*Office du tourisme de Québec*) et la ministre du Tourisme, relative au versement d'une subvention de 4 000 000 \$ pour le *Soutien à la mise en oeuvre de projets pilotes favorisant la découverte des attraits touristiques régionaux à partir de la porte d'entrée de Québec*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite convention de subvention jointe au sommaire décisionnel;
- 2° la signature de ladite convention par le directeur de l'*Office du tourisme de Québec*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0179

Nomination de deux greffières adjointes à la Cour municipale de la Ville de Québec - **AJ2020-013 (Ra-2188)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de nommer madame Annie Lecavalier (ID. 011715) et madame Suzie Melo (ID. 073020), à titre de greffières adjointes de la Cour municipale de la Ville de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0180

Paiement au Receveur général du Canada (*Innovation, Sciences et Développement économique Canada*), relatif aux licences de radiocommunication (Dossier 49011) - **AP2020-199 (CT-2471266) — (Ra-2188)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser le paiement au *Receveur général du Canada (Innovation, Sciences et Développement économique Canada)*, relatif aux licences de radiocommunication, pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, pour une somme de 188 275,94 \$ (taxes non applicables), selon les factures de février 2020 jointes au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0181

Adjudication d'un contrat pour la fourniture de services professionnels pour les travaux de développement du portail *HydroWeb* et l'assistance technique pour les systèmes de contrôle, en temps réel, pilotés par le logiciel *CSoft* (Dossier 73098) - **AP2020-202 (Ra-2188)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adjuger, à *Tetra Tech QI inc.*, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour les travaux de développement du portail *HydroWeb* et l'assistance technique pour les systèmes de contrôle, en temps réel, pilotés par le logiciel *CSoft* (Dossier 73098) pour les années 2020, 2021 et 2022, conformément à sa soumission du 19 février 2020, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 et 2022 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0182

Adjudication d'un contrat pour le transport de marchandises entre les magasins du Service des approvisionnements de la Ville de Québec (Appel d'offres public 73163) - **AP2020-210 (CT-2475179) — (Ra-2188)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'adjuger, à *Monette Express enr. (141273 Canada inc.)*, le contrat pour le transport de marchandises entre les magasins du Service des approvisionnements de la Ville de Québec, pour une somme de 96 768 \$ (plus TPS et TVQ applicables), pour la période du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2023, conformément à la demande publique de soumission 73163 et aux tarifs horaires de sa soumission du 19 mars 2020, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes

requis lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 à 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0183

Avenant à l'entente entre la Ville de Québec et la *Coopérative de solidarité Notre-Dame-de-Jacques-Cartier*, relatif à la modification du montage financier, des versements et des dates de fin et de réclamation finale du projet *Aménagement de l'église de Notre-Dame-de-Jacques-Cartier* - **DE2020-046 (Ra-2188)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'avenant à l'entente entre la Ville de Québec et la *Coopérative de solidarité Notre-Dame-de-Jacques-Cartier*, relatif à la modification du montage financier, des versements et des dates de fin et de réclamation finale du projet *Aménagement de l'église de Notre-Dame-de-Jacques-Cartier*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0184

Acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble sis au 100, quai Saint-André, connu et désigné comme étant le lot 1 212 747 du cadastre du Québec, et son affectation au domaine public – Arrondissement de La Cité-Limoilou - **DE2020-086 (CT-2473999) — **(Ra-2188)****

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

- 1° d'acquérir, à des fins municipales, un immeuble sis au 100, quai Saint-André, connu et désigné comme étant le lot 1 212 747 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 4 203,6 mètres carrés, avec bâtiment dessus construit et ses dépendances, propriété de *Sa Majesté la Reine du chef du Canada*, pour une somme de 1 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'acte de vente joint au sommaire décisionnel, et plus spécifiquement aux conditions prévues à l'article 3;
- 2° conditionnellement à ladite acquisition, d'affecter au domaine public un immeuble sis au 100, quai Saint-André, connu et désigné comme étant le lot 1 212 747 dudit cadastre.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0185

Bail entre la Ville de Québec et la *Société immobilière Édifice Price inc.*, relatif à la location de locaux situés au 9^e étage du 65, rue Sainte-Anne à Québec – Arrondissement de La Cité-Limoilou - **DE2020-091 (CT-DE2020-091) — (Ra-2188)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser :

- 1^o la conclusion du bail en vertu duquel la *Société immobilière Édifice Price inc.* loue, à la Ville de Québec, des espaces à bureaux localisés au 9^e étage de l'édifice situé au 65, rue Sainte-Anne, connu et désigné comme étant le lot 1 212 493 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 3 328 pieds carrés, pour une période de 5 ans débutant le 1^{er} mai 2020 et se terminant le 30 avril 2025, pour un loyer annuel de base de 16 640 \$, plus les taxes applicables. Au loyer annuel de base s'ajoute un loyer additionnel approximatif de 72 084,48 \$, plus les taxes applicables, ajusté annuellement suivant les frais réels d'exploitation et les taxes foncières de l'immeuble, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la convention de bail jointe au sommaire décisionnel;
- 2^o le directeur du Service du développement économique et des grands projets à signer ladite convention de bail.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0186

Entente entre la Ville de Québec et *Dronexperts inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Vitrine technologique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Démonstration du système d'échantillonnage et de mesure de l'air ambiant*, commercialisé sous le nom de module *DronAIR* - **DE2020-094 (CT-DE2020-094) — (Ra-2188)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu :

- 1^o d'approprier une somme maximale de 247 500 \$ à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation du projet *Démonstration du système d'échantillonnage et de mesure de l'air ambiant*, commercialisé sous le nom de module *DronAIR*;
- 2^o d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Dronexperts inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 247 500 \$, dans le cadre du volet *Vitrine technologique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation de ce

projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0187

Entente entre la Ville de Québec et *Gentec Électro-Optique inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Infrastructures de recherche et développement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Agrandissement de l'entreprise - DE2020-095* (CT-DE2020-095) — (Ra-2188)

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

- 1° d'approprier une somme maximale de 199 018 \$ à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation du projet *Agrandissement de l'entreprise*;
- 2° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Gentec Électro-Optique inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 199 018 \$, dans le cadre du volet *Infrastructures de recherche et développement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation de ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0188

Approbation du *Règlement No 384 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 141 780 000 \$ concernant l'acquisition de 60 véhicules articulés hybrides du Réseau de transport de la Capitale - FN2020-018* (Ra-2188)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'approuver le *Règlement No 384 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 141 780 000 \$ concernant l'acquisition de 60 véhicules articulés hybrides du Réseau de transport de la Capitale*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0189

Versement d'une subvention à *Moisson Québec* - MR2020-001 (CT-2475016) — (Ra-2188)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu de verser une subvention de 120 000 \$ à *Moisson Québec*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0190

Modification de la résolution CV-2002-0915 concernant les protocoles d'entente entre la Ville de Québec et la *Société d'habitation du Québec*, relatives à la gestion des programmes *AccèsLogis Québec* et *Logement Abordable Québec – volet social et communautaire* (Modifie CV-2002-0915) - PA2020-029 (Ra-2188)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de modifier la résolution CV-2002-0915 du 21 octobre 2002, concernant les protocoles d'entente entre la Ville de Québec et la *Société d'habitation du Québec*, relative à la gestion des programmes *AccèsLogis Québec* et *Logement Abordable Québec – volet social et communautaire*, modifiée respectivement par les résolutions CA-2007-0259, CA-2013-0297, CA-2017-0307 et CA-2018-0162, de la façon suivante :

1° en remplaçant le paragraphe 6 par le suivant : « de désigner monsieur Benoît Longchamps, en sa qualité de directeur de la Section des projets spéciaux de développement, à signer tout document découlant de l'application des articles 5.1 des ententes concernant les programmes *AccèsLogis Québec* et *Logement Abordable Québec – volet social et communautaire*, notamment l'annexe G-1 »;

2° en abrogeant le paragraphe 7.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0191

Entente entre la Ville de Québec et le *Réseau de transport de la Capitale*, relative à l'acquisition de sous-licences *ESRI*, pour la période du 15 février 2020 au 14 février 2023 - TI2020-006 (Ra-2188)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Réseau de transport de la Capitale* (RTC), relative à l'acquisition de sous-licences *ESRI*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion

CAAM-2020-0192

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et techniques requis aux fins de l'élaboration des études sur la vulnérabilité des prises d'eau potable et de l'eau souterraine et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1333, et dépôt du projet de règlement - TE2020-003 (Ra-2185)

Monsieur le conseiller Rémy Normand donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant l'octroi des contrats de services professionnels et techniques requis aux fins de l'élaboration des études sur la vulnérabilité des prises d'eau potable et de l'eau souterraine ainsi que l'embauche du personnel y afférent de même que l'acquittement des frais nécessaires à la réalisation desdites études.

Ce règlement prévoit une dépense de 700 000 \$ pour les services professionnels et techniques, l'embauche du personnel et l'acquittement des frais ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CA-2020-0193

Appropriation de 70 000 \$ au fonds général de l'agglomération - TE2020-003 (Ra-2185)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'approprier un montant de 70 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1333. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2020-0194

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement de cellules d'enfouissement, de fermeture, de post-fermeture, de gestion du biogaz et autres ouvrages connexes aux lieux d'enfouissement municipaux et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1337, et dépôt du projet de règlement - PV2020-006 (Ra-2185)

Monsieur le conseiller Rémy Normand donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux d'aménagement de cellules d'enfouissement, de fermeture, de post-fermeture, de gestion du biogaz, de traitement des eaux de lixiviation, de construction et autres travaux connexes aux lieux d'enfouissement municipaux ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques, et l'embauche du personnel y afférents de même que l'acquisition d'immeubles à des fins municipales.

Ce règlement prévoit une dépense de 9 800 000 \$ pour la réalisation des travaux, les services professionnels et techniques, l'embauche du personnel et l'acquisition d'immeubles ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CA-2020-0195

Appropriation de 980 000 \$ au fonds général de l'agglomération - PV2020-006 (Ra-2185)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu :

1° de modifier la fiche PIQ 2047001–A afin d'y ajouter une somme de 8 150 000 \$ répartie comme suit:

- 1 300 000 \$ pour l'année 2021;
- 5 250 000 \$ pour l'année 2022;
- 850 000 \$ pour l'année 2023;
- 750 000 \$ pour l'année 2024;

2° d'approprier un montant de 980 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1337. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Adoption de règlements

CA-2020-0196

Règlement de l'agglomération sur l'application, pour l'année 2020 et les suivantes, du Règlement de l'agglomération sur le programme de subvention pour la démolition d'un bâtiment accessoire, le réaménagement d'une aire libre ou d'une issue de secours suite à des travaux de démolition et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1332 - PA2020-017 (Ra-2181)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur l'application, pour l'année 2020 et les suivantes, du Règlement de l'agglomération sur le programme de subvention pour la démolition d'un bâtiment accessoire, le réaménagement d'une aire libre ou d'une issue de secours suite à des travaux de démolition et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1332.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0197

Règlement de l'agglomération sur des travaux d'entretien, de réparation et d'amélioration d'infrastructures relatives au traitement et à la distribution de l'eau potable et à l'épuration des eaux usées et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1334 - TE2020-004 (Ra-2182)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'entretien, de réparation et d'amélioration d'infrastructures relatives au traitement et à la distribution de l'eau potable et à l'épuration des eaux usées et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1334.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions des citoyens

Ce point a été retiré à l'adoption de l'ordre du jour

Clôture de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été traités par les membres du conseil d'agglomération de Québec, de consentement unanime, ceux-ci mettent fin à la séance. Il est 10 h 41.

Steeve Verret
Président

Julien Lefrançois
Assistant-greffier

JL/ir